

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4702

concernant la nomination de deux (2) étudiants au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la démission de l'étudiant Étienne Simard et la fin de mandat de l'étudiante Élodie Bleyaert pour siéger au Conseil d'administration;

ATTENDU l'article 32 c) de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 4.1 d) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

ATTENDU la nomination faite par l'Association générale des étudiants/es de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 13 septembre 2007;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE des nominations suivantes au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais :

- **Geneviève Bernier** pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 septembre 2007 au 16 septembre 2009;
- **David Clément** pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 septembre 2007 au 16 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4703

concernant l'hommage à rendre à feu Monsieur Gérard Lesage

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais (Résolution 293-CA-4281);

ATTENDU que la campagne majeure de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais bat son plein;

ATTENDU que le don de feu Monsieur Gérard Lesage s'inscrit dans la catégorie du Cercle du recteur;

ATTENDU que l'Université veut encourager les dons par legs testamentaire;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER le jardin intérieur de l'aile F (CRTL), sous l'appellation **Espace Gérard-Lesage**. De plus, nommer une des salles principales du futur campus Saint-Jérôme à son nom – **Salle Gérard-Lesage**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4704

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la résolution 258-CE-1791 adoptée par la Commission des études du 6 septembre 2007;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4705

concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la société de valorisation Gestion Valéo

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'aide financière accordée à l'UQO pour renforcer les capacités de valorisation de la recherche par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et que le Volet 1 de cette contribution couvre les coûts d'adhésion à une société de valorisation;

ATTENDU que la société de valorisation Gestion Valéo a présenté un plan d'affaires 2008-2010 aux cinq établissements universitaires touchés par cette mesure, soit l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT, et que cette offre reçoit un avis favorable de l'administration de chacun de ces établissements;

ATTENDU les cotisations totales de l'UQO;

ATTENDU les trois projets de convention;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la société de valorisation Gestion Valéo;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les trois projets de convention;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi dans le cadre régi par ces conventions;

DE METTRE en œuvre les dispositions précédentes sous réserve de la confirmation du financement par le MDEIE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4706

concernant le projet de contrat d'affiliation entre Les Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les relations déjà établies de longue date entre l'Université du Québec en Outaouais et Les Centres jeunesse de l'Outaouais;

ATTENDU le désir de l'UQO et des CJO d'intensifier leur partenariat et d'officialiser les collaborations déjà existantes en matière de formation, de recherche et développement;

ATTENDU le projet de contrat d'affiliation;

ATTENDU la résolution 2007-146-3.3 des Centres jeunesse de l'Outaouais en date du 21 février 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de contrat d'affiliation entre Les Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat d'affiliation;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce contrat d'affiliation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4707

concernant l'approbation du contrat entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique d'intégration des immigrants et des priorités du gouvernement du Québec en matière de formation linguistique en français des immigrants non francophones;

ATTENDU le besoin de places dans l'Outaouais pour la formation à temps complet des immigrants non francophones et la demande du MICC auprès de l'UQO pour accueillir deux groupes d'immigrants adultes scolarisés;

ATTENDU la mission de l'UQO de répondre aux besoins du milieu et de la région en matière de formation continue et de perfectionnement des adultes;

ATTENDU le désir du MICC de renouveler les liens de confiance et de partenariat avec l'UQO;

ATTENDU le projet de contrat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4708

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Michaël Gurstein

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Michaël Gurstein;

ATTENDU la résolution ADOSA 13-06-07 N° 843 de la 364^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 13 juin 2007 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Michaël Gurstein;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Michaël Gurstein le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 18 septembre 2007;

DE RATTACHER le professeur Gurstein au Département des sciences administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4709

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Sixto Garcia

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Sixto Garcia;

ATTENDU la résolution ADOSA 13-06-07 N° 843 de la 364^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 13 juin 2007 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Sixto Garcia;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Sixto Garcia le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 18 septembre 2007;

DE RATTACHER le professeur Sixto Garcia au Département des sciences administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4710

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Sylvain Delagrange

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Sylvain Delagrange;

ATTENDU la résolution INF2419 de la 210^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 6 juin 2007 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Sylvain Delagrange;

ATTENDU les réalisations de monsieur Sylvain Delagrange à titre de professeur associé;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Sylvain Delagrange le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, à compter du 18 septembre 2007;

DE RATTACHER le professeur Delagrange au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4711

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Stephen Yamasaki

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Stephen Yamasaki;

ATTENDU l'extrait INF2419 de la 210^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 6 juin 2007 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Stephen Yamasaki;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Stephen Yamasaki le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, à compter du 18 septembre 2007;

DE RATTACHER le professeur Yamasaki au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4712

concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire – COPIBEC 2007-2012

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 279-CA-4038 relative à l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire – COPIBEC pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2007;

ATTENDU que le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) a ratifié, le 29 mai 2007, le renouvellement de la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2012;

ATTENDU la résolution 2007-10-AG-R-122 de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec qui autorise les établissements de l'Université du Québec à ratifier ladite convention de reproduction des œuvres littéraires;

ATTENDU qu'il y a lieu pour l'Université du Québec en Outaouais de renouveler son adhésion à ladite convention intervenue entre la CRÉPUQ, COPIBEC et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU la recommandation du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2012.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4713

concernant la nomination d'un directeur intérimaire au Département des sciences administratives

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 286-CA-4152 du Conseil d'administration concernant la procédure d'élection des directeurs de département de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la vacance du poste de directeur du Département des sciences administratives à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la lettre du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en date du 17 août 2007 concernant la nomination de monsieur Pierre Collerette à titre de directeur par intérim au Département des sciences administratives;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Pierre Collerette à titre de directeur par intérim du Département des sciences administratives à compter du 20 août 2007 jusqu'au 31 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4714

concernant la nomination d'un (1) membre au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.8.1 c) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition du Comité de vérification;

ATTENDU la fin du mandat de madame Pierrette Dupont-Rousse, membre du Conseil d'administration;

ATTENDU que madame Pierrette Dupont-Rousse était membre du Comité de vérification (Résolution 309-CA-4606) et que son départ laisse un poste vacant à ce comité;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, secrétaire du Comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Lisette Blouin Monfils membre du Comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4715

concernant la nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le Conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général auprès des professeurs à titre de personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche, des représentants de la collectivité et des personnes inscrites à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat;

ATTENDU les recommandations du Comité d'éthique de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Francine D'Ortun au Comité d'éthique de la recherche à titre de personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche, pour un premier mandat du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2010;

DE NOMMER René Magnan au Comité d'éthique de la recherche à titre de représentant de la collectivité, pour un troisième mandat du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2010;

DE NOMMER Jean-Philippe Tremblay au Comité d'éthique de la recherche, à titre de personne inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat, pour un deuxième mandat d'un (1) an du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4716

concernant la nomination d'un (1) membre au Comité exécutif

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du Comité exécutif;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer madame Pierrette Dupont-Rousse qui a perdu qualité le 27 juin 2007;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Claire Vaive à titre de membre socio-économique au Comité exécutif, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 septembre 2007 au 16 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4717

concernant la nomination de deux (2) étudiants à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la démission des étudiants Hugo St-Laurent et Caroline Collin;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1-A-2 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 6.1 d) et 6.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

ATTENDU la nomination faite par l'Association générale des étudiants/es de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 13 septembre 2007;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par monsieur Denis Dubé,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE des nominations suivantes à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais :

- Jean-Rock Villemare pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 18 septembre 2007 au 17 septembre 2009;
- Samuel Cadieux pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 18 septembre 2007 au 17 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 314-CA-4718

concernant la nomination d'un (1) membre au Comité exécutif

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatorzième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du Comité exécutif;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer Élodie Bleyaert dont le mandat s'est terminé le 13 juin 2007;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Geneviève Bernier, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur David Clément à titre de membre étudiant au Comité exécutif, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 septembre 2007 au 16 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général